

Le cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Patrick DEHONDT, Sandrine BLANCHIN, Vincent PASQUIER, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE.

Absents (excusés) : Lucile DOCHE a donné pouvoir à Vincent PASQUIER, François THABUIS a donné pouvoir à Laurent GEVAUX.

Patrick DEHONDT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Décision Modificative n°01 Budget Annexe de l'eau – exercice 2026 – DEL_2025_047**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe de l'eau adopté pour l'exercice 2026

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires pour tenir compte d'une réévaluation des dépenses de fonctionnement.

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster la répartition des crédits de fonctionnement, à la suite d'une sous-estimation des redevances à reverser à l'agence de l'eau.

En effet, le montant de la redevance avait été calculé sur la base de l'estimation de facturation 2026. Or, la déclaration à l'agence de l'eau intervient après la facturation de l'eau, réalisée en novembre 2025 : le versement de la redevance se rapporte donc à l'exercice 2025, soit 15 232 m³ à 0,43 €, pour un total de 6 550 € au lieu des 5 850 € initialement prévus.

Une augmentation de crédits au chapitre 014 « Atténuations de produits » de 700 € est donc nécessaire. Celui-ci est compensé par l'augmentation des recettes liées à l'eau au chapitre 70 « Produits des services ».

La présente décision modificative s'équilibre comme suit :

Chapitre	lib chapitre	2026 TOTAL	2026 DM1	2026 BP + DM1
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	-	-	-
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 070.00	-	24 070.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 000.00	-	15 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 850.00	700.00	6 550.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 475.89	-	15 475.89
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 900.00	-	34 900.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100.00	-	100.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100.00	-	100.00
68	DOTATIONS AUX AMO, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROV	100.00	-	100.00
Total - DÉPENSES - FONCTIONNEMENT		95 595.89	700.00	96 295.89
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	28 318.83	-	28 318.83
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 088.00	-	5 088.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	60 850.00	700.00	61 550.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	-
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 339.06	-	1 339.06
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-
Total - RECETTES - FONCTIONNEMENT		95 595.89	700.00	96 295.89

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** d'adopter la Décision Modificative n°1 suivante au budget annexe de l'eau pour l'exercice 2026,

Le cinq juin deux mille vingt-six,

Le Maire,

Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Patrick DEHONDT

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire, Franck PACCARD

